



Compte rendu de la présentation du PLF 2020

27 septembre 2019

Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté le 27 septembre, devant les organisations syndicales du comité technique ministériel, le projet de budget 2020 du ministère, projet qui a été débattu le jour même en Conseil des Ministres.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Clément, Gilles Van Peteghem, Christophe Ducrohet et Annick Pinard.

Intervention du ministre

Contexte

Didier Guillaume a indiqué que l'action du ministère était caractérisée par une attente forte des agriculteurs et de la société, impliquant d'être sur tous les fronts :

- la situation du monde agricole est difficile car les revenus restent insuffisants et les agriculteurs, montrés du doigt, ont le sentiment d'une dégradation de leurs conditions d'exercice. La réponse doit être politique.

- d'intenses négociations vont se dérouler pour le budget de la prochaine PAC qui va baisser avec le départ des Britanniques. En Allemagne, la chancelière voudrait réorienter les crédits PAC vers le FSE, alors que sa ministre de l'agriculture s'y oppose.

- pour le paiement des aides PAC, le ministre a remercié les agents dont le travail colossal a permis de rattraper le retard. Aujourd'hui le retard est presque rattrapé.

- le Brexit est très préoccupant, les conditions de travail des contrôleurs sont une priorité du ministère.

- la transition écologique doit être mise en place et ce n'est pas simple. Le monde agricole a compris que c'était irréversible.

- la priorité est donnée sur l'avenir de l'enseignement agricole. Le ministre est ravi que, pour la première fois depuis 10 ans, une augmentation des effectifs ait été observée à la rentrée.

Il salue l'engagement des enseignants. La campagne sur « L'Aventure du vivant » est indispensable.

Sur tous ces fronts, le ministre remercie les agents pour leur implication.

Budget

Le budget 2020 reflète la capacité d'être sur tous les fronts avec 4,8 milliards d'€ soit une augmentation de 4 % en autorisations d'engagement et de 1 % en crédits de paiement.

Pour les agriculteurs, cela représente un budget de 20 milliards d'€ en prenant en compte les financements européens, les dispositifs fiscaux et la baisse des cotisations sociales.

Trois priorités

1. Transition agro-écologique et développement rural

- 620M€ en contrepartie des aides PAC
- 8M€ sur le fonds Avenir bio (budget doublé)
- 284M€ sur les ICHN, auxquelles le ministre est attaché
- 200 M€ pour les aléas climatiques

Il n'y a pas de baisse sur le développement économique.



2. Maîtrise de la sécurité sanitaire

Pour répondre à l'exigence de la société, la volonté du MAA est de garder l'excellence du système français sur la sécurité de l'alimentation.

Le Président de la République a demandé au ministre de lancer une force européenne sur le sanitaire.

Le budget sur la sécurité alimentaire est augmenté de 27M€.

Les budgets relatifs aux plans Ecophyto et Ecoantibio et au Plan National Alimentation sont maintenus.

Au total, c'est un budget de plus de 570M€ pour garantir cette priorité sanitaire.

3. Préparer le monde rural à l'avenir par la formation

Le budget est de 1,8 milliards d'€, soit une augmentation de 13M€ (+ 0,7%).

Les budgets de l'enseignement supérieur et la de recherche sont préservés pour faire face à l'augmentation prévisible du nombre des étudiants.

Pour l'enseignement technique, la priorité porte sur la rénovation des infrastructures et de l'informatique ainsi que sur le Handicap.

L'accent sur «l'Aventure du vivant » doit être poursuivi.

Il faut augmenter le nombre d'apprenants pour pouvoir espérer augmenter le nombre de postes avec un objectif de dépasser 200 000 apprenants.

Effectifs

Pour le redressement des finances publiques, le MAA doit participer à l'effort demandé à tous les ministères.

La réduction sur le programme 215 est de 130 ETP (comme en 2019).

Pour la PAC, un renfort de 100 ETP sur moyens d'ajustement est prévu.

Sur le programme 206, 320 ETP supplémentaires sont prévus pour le Brexit (185 ont été engagés en 2019). Les enjeux sont importants, il faut assurer la continuité du service public. Le ministre s'est dit très attentif à la situation des agents et à leurs conditions de travail. Un bilan sera régulièrement réalisé ainsi qu'un suivi en CT et CHSCT.

Les effectifs sont maintenus sur le programme 142 de l'enseignement supérieur pour anticiper le nombre d'étudiants supplémentaires.

Pour l'enseignement agricole technique (programme 143), une réduction de 60 postes est inscrite, anticipée par des mesures déjà prises.

Réforme de l'État

La volonté du gouvernement est de poursuivre la transformation de la fonction publique dans une logique de proximité du citoyen, donc de forte déconcentration.

Pour le MAA, avec 95 % des effectifs déjà en dehors de Paris, il n'est pas envisagé de délocalisation importante.

Plus de 99 % des décisions individuelles sont déjà prises en région, l'objectif est d'atteindre les 100 %.

Des progrès en termes de simplification ont déjà été réalisés et doivent se poursuivre :

- renforcement de l'expertise en région par envoi d'inspecteurs et d'ingénieurs expérimentés, transférés du CGAAER vers les DRAAF,
- lutte contre les doublons : le MAA est en avance, les citoyens ne les acceptent plus,
- déconcentration des actes de gestion RH,
- recherche de synergies entre organismes notamment ceux de petite taille (une étude est en cours

sur la situation des opérateurs de moins de 100 personnes).

Il faut également anticiper et conforter l'expérience du MAA et des opérateurs en termes de prospective. Un dialogue avec les organisations syndicales est prévu.

Organisation territoriale

Pour Didier Guillaume, la mutualisation dans les secrétariats généraux communs peut être source de gains. C'est une excellente mesure si elle est conduite dans l'intérêt des communautés. Les agents doivent y trouver leur place. Pour lui il ne faut pas croire que les agents du MAA seront désavantagés. Le fait que 15 préfigureurs soient issus du MAA traduit la reconnaissance des préfets.

La Mission inter-inspections sur les contrôles en sécurité sanitaire des aliments rendra bientôt ses conclusions. Le Premier ministre a mis ce sujet dans sa déclaration de politique générale, ainsi que l'arbitrage sur la gestion du FEADER (aides surfaciques gérées par l'État, et aides non surfaciques gérées par les Régions) qui suscite des débats partout.

Loi de transformation de la fonction publique

La loi de transformation de la fonction publique a été votée et les organisations syndicales sont inquiètes sur les mobilités et les promotions.

Pour le ministre, il faut tirer le meilleur parti de cette loi, avancer sans renoncer à la fluidité, avec un accompagnement juste des agents, mais sans recréer des rigidités.

5 groupes de travail sont prévus d'ici la fin de l'année pour les mobilités.

ONF

La nomination du nouveau directeur général tarde, car il n'est pas simple de trouver un ou une DG de qualité. Il faut repenser les missions et les moyens de fonctionnement de l'ONF.

Le rapport a salué la qualité des agents de l'ONF.

Didier Guillaume prévoit la nomination du nouveau DG le mois prochain (passage devant les commissions parlementaires). Il salue le travail effectué par Jean-Marie Aurand.

Évolutions salariales

Le ministre a salué les agents du SRH pour leur engagement quotidien. La valorisation des agents a pu s'effectuer dans des conditions difficiles. Pour 2020, il est prévu une augmentation liée notamment à l'application du PPCR.

Pour l'enseignement, un statut d'emploi pour les directeurs aboutit enfin après un travail difficile de quelques années. Il va permettre la revalorisation indiciaire et la construction de parcours professionnels progressifs.

Plans de requalification

Le ministre a proposé deux plans de requalification sur 4 ans sans précédent qui ont été validés par le guichet unique la veille. Ils permettront par an 100 promotions de C vers B et 60 promotions de B vers A.

Les transformations ont pour objectif un service public le mieux rendu possible. Le ministre s'est dit attentif à l'équilibre de vie et aux conditions de travail des agents.



Interventions des organisations syndicales

Compte tenu de la longueur de certaines déclarations, seules les deux déclarations intersyndicales relatives au Brexit et à la forêt, et celles de quatre organisations syndicales ont pu être lues dans le temps imparti.

En conséquence l'UNSA, la CFDT et l'Alliance du Trèfle ont quitté la réunion à la suite du départ du ministre.

Ces organisations syndicales seront reçues par le ministre en bilatérale le 3 octobre.